



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
9 avril 2010
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2010

21 juin-2 juillet 2010, Genève

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programme de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Prolongations des programmes de pays dans la région
de l'Europe orientale et de l'Asie centrale**

Note de la Directrice exécutive

Résumé

On trouvera dans la présente note des renseignements concernant la prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Albanie et l'Ukraine.

Conformément aux procédures établies, la Directrice exécutive approuve la première prolongation d'un an des programmes de pays, les demandes pour une deuxième prolongation, ou pour une prolongation de deux ans, devant être soumises au Conseil d'administration pour approbation.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de la prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Albanie et l'Ukraine.



Prolongation d'un an de programmes de pays approuvée par la Directrice exécutive

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Période couverte par la prolongation	Motifs et explications		
			Harmonisation du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre/questions diverses
Albanie	2006-2010	2011	<p>En janvier 2007, comme suite à la demande adressée par le Gouvernement albanais à l'ONU, l'Albanie a été choisie pour faire partie des huit pays pilotes de l'initiative des Nations Unies intitulée « Unis dans l'action ». Ce programme s'appuie sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2006-2010. La Stratégie nationale de développement et d'intégration guide l'ensemble des travaux des organismes des Nations Unies en Albanie.</p> <p>Pour mieux évaluer les résultats du programme « Unis dans l'action » et aligner davantage les programmes des organismes des Nations Unies sur les plans nationaux de l'Albanie, le Gouvernement a demandé la prolongation d'un an du PNUAD en cours. Le nouveau Plan-cadre couvrira la période 2012-2016. Sa prolongation a nécessité celle du programme de pays.</p>	<p>La Stratégie nationale de développement et d'intégration couvre la période 2007-2013. Devenue membre de l'OTAN en avril 2009, l'Albanie a déposé une demande d'adhésion à l'Union européenne.</p> <p>En juin 2009, les élections générales ont abouti à la formation d'un gouvernement de coalition. N'ayant pas reconnu les résultats du scrutin, l'opposition a refusé d'entrer au Parlement, provoquant des retards dans l'application des stratégies et politiques nationales. Les changements de gouvernement ont nécessité de redéfinir les relations de travail avec certains homologues nationaux.</p> <p>Les organismes des Nations Unies continueront de soutenir la mise en œuvre des réformes nationales et de la Stratégie de développement et d'intégration.</p>	<p>Le FNUAP doit prolonger le programme de pays pour l'Albanie d'une année (jusqu'à la fin de 2011) pour l'aligner sur le PNUAD.</p> <p>Le programme de pays continuera de privilégier les domaines ci-après : a) santé de la procréation (activités axées sur les jeunes, l'acquisition de compétences pratiques, la maternité sans risques et la planification de la famille, avec en particulier des services aux communautés vulnérables); b) population et développement (appui aux opérations de recensement de la population et du logement de 2010 et création de capacités institutionnelles de collecte et d'exploitation des données démographiques); et c) égalité des sexes (mise en œuvre conjointe d'un programme de prise en compte de la problématique hommes-femmes aligné sur la stratégie nationale de promotion de l'égalité des sexes et de lutte contre la violence familiale pour 2007-2010).</p> <p>Le programme de pays en cours fournit un cadre approprié pour l'exécution des projets du FNUAP car il tient compte des priorités de développement arrêtées par le Gouvernement dans la Stratégie nationale de développement et d'intégration.</p>
Ukraine	2006-2010	2011	<p>Le PNUAD en cours porte sur la période 2006-2010, c'est-à-dire le même cycle que les programmes de pays des institutions siégeant au Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le Gouvernement ukrainien</p>	<p>Les crises parlementaires et les changements fréquents de gouvernement survenus au cours de l'application du PNUAD pour 2006-2010 ont empêché le Gouvernement et le Parlement ukrainiens d'approuver une stratégie ou un programme de</p>	<p>En 2011, dans le cadre de son programme de pays, le FNUAP poursuivra ses activités dans les trois domaines thématiques suivants : a) santé de la procréation (prévention et traitement du VIH/sida, santé masculine et promotion d'un comportement responsable; par les jeunes); b) population et développement</p>

<i>Pays</i>	<i>Période sur laquelle portait le programme à l'origine</i>	<i>Période couverte par la prolongation</i>	<i>Motifs et explications</i>		
			<i>Harmonisation du système des Nations Unies</i>	<i>Évolution politique du pays</i>	<i>Mise en œuvre/questions diverses</i>
			<p>formule actuellement un nouveau programme de développement national pour la période allant jusqu'à 2020. À sa demande, les organismes des Nations Unies présents dans le pays ont repoussé d'un an le début du prochain cycle du PNUAD, pour l'harmoniser sur le plan de développement national, d'où la nécessité de prolonger d'un an l'application du programme de pays.</p> <p>L'équipe de pays des Nations Unies a aligné ses activités d'assistance technique sur les priorités de développement nationales et harmonise sa programmation avec le cycle du PNUAD.</p>	<p>développement à long terme, dont l'élaboration se poursuit. Le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies sont donc convenus de prolonger l'application du PNUAD actuel jusqu'à 2011 et de commencer à mettre en œuvre le suivant dès qu'un programme national de développement à long terme aura été approuvé.</p>	<p>(appui aux travaux de recherche démographique et application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement); et c) égalité et traitement équitable des deux sexes (rôle des hommes).</p> <p>Aucun changement de structure du programme n'est nécessaire.</p>